

OMPI



SCIT/3/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 juin 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER Troisième session Genève, 14 et 15 juin 1999

RAPPORT

adopté par correspondance

INTRODUCTION

1. Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a tenu sa troisième session en comité plénier (ci-après dénommé « SCIT plénier ») à Genève, les 14 et 15 juin 1999.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : Allemagne, Arménie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Ukraine (46).
3. Des représentants du Bureau Benelux des marques (BBM), des Communautés européennes (CE), de l'Office eurasiatique des brevets (OEAB) et de l'Office européen des brevets (OEB) (4) ont pris part à la réunion en qualité de membres.

4. Des représentants des organisations ci-après ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et Fédération mondiale des écoles de musique (FMEM) (7). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
5. La session a été ouverte par M. R.A. Mashelkar (Inde), président du SCIT plénier.
6. M. K.-P. Wittig a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le SCIT plénier a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

CONCLUSIONS, DÉBATS ET DÉCISIONS

8. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du SCIT plénier sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du SCIT plénier a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

PROJET DE CONCLUSIONS PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

9. Le président a présenté un projet écrit de conclusions (document SCIT/3/3), rendant compte des principaux points examinés et conclusions convenues par le SCIT plénier. Une version révisée du texte de ce document, tenant compte de toutes les observations y relatives formulées lors de la séance de clôture du 15 juin 1999, fait l'objet des paragraphes 10 à 17 ci-après.

PLAN STRATÉGIQUE DU SCIT CONCERNANT LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION POUR L'ENTRÉE DANS LE XXI^E SIÈCLE (document SCIT/3/2)

10. Le SCIT plénier a procédé à un examen détaillé du projet de plan stratégique concernant les techniques de l'information élaboré par le Bureau international. Après avoir convenu d'un certain nombre de modifications à apporter au projet qui lui était soumis, il a approuvé dans sa version finale le "Plan stratégique du SCIT concernant les techniques de l'information pour l'entrée dans le XXI^e siècle", reproduit à l'annexe III du présent rapport.

11. Le SCIT plénier a convenu de demander au Bureau international d'élaborer un plan d'exécution complet et détaillé pour tous les principaux projets résultant du plan stratégique approuvé en ce qui concerne les techniques de l'information. Un avant-projet de ce plan d'exécution (dont il sera établi un résumé en français, en anglais et en espagnol et une version complète en anglais seulement) devrait être communiqué pour observations aux États membres du SCIT, aux organisations membres et aux observateurs d'ici au 15 septembre 1999. Il sera demandé de faire parvenir toutes observations au Bureau international avant le 30 octobre 1999, et la version finale du plan devrait pouvoir être approuvée par le SCIT plénier à sa prochaine session, en décembre 1999.

12. Quant à la priorité qu'il serait souhaitable d'attacher aux objectifs du SCIT énoncés au paragraphe 3 du plan stratégique susmentionné, le SCIT plénier a convenu que le plan d'exécution devant être élaboré par le Bureau international devra faire ressortir l'importance et l'urgence de chaque objectif.

Réforme de la CIB

13. Le SCIT plénier a pris acte d'une demande de coopération présentée par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC et a convenu que l'établissement de relations de travail entre le SCIT et le comité d'experts permettrait de réaliser efficacement la réforme de la CIB, destinée à adapter cette dernière à l'ère de l'électronique, tout en contribuant au bon fonctionnement des BNPI. Le SCIT plénier a convenu, à ce propos, qu'un échange mutuel d'informations sur les activités en cours des deux comités devrait être prévu, dans l'intérêt d'une meilleure coordination des travaux.

14. Le SCIT plénier a aussi noté que certains projets du SCIT et du comité d'experts qui sont liés aux techniques de l'information et pour lesquels une coopération serait souhaitable, notamment l'élaboration d'outils de classement automatiques, devront être intégrés dans les plans d'exécution du SCIT et du comité d'experts.

RÉUNIONS DU SCIT PRÉVUES POUR LE SECOND SEMESTRE DE 1999

15. Le SCIT plénier a accepté la proposition du Bureau international de convoquer en 1999 les groupes de travail du SCIT en une seule réunion conjointe qui se tiendrait en même temps que la quatrième session du SCIT plénier. Les dates du 6 au 10 décembre 1999 ont été provisoirement retenues pour ces réunions, qui auront lieu à Genève.

EXPOSÉS

16. Le SCIT plénier a pris connaissance, avec gratitude, des exposés présentés par la délégation de la République de Corée sur le KIPONET et par le Bureau international sur l'automatisation du PCT (gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets), sur le WIPONET et sur le projet de BNPI.

DÉPART À LA RETRAITE DE M. SCHUITEMAKER (PDG)

17. À l'occasion de la dernière participation de M. Schuitemaker à une session du SCIT, le SCIT plénier et le Bureau international ont tenu à lui exprimer leurs remerciements et à lui rendre hommage pour ses nombreuses années de présence aux différentes réunions convoquées par le Bureau international de l'OMPI et sa contribution remarquable, au nom de la communauté des utilisateurs, à la cause de la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle, et ils lui ont souhaité une longue et heureuse retraite.

18. Le projet de rapport a été envoyé aux participants de la troisième session du SCIT plénier et adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]